

Le Directeur: un protagoniste en première ligne

**Le témoignage
d'un directeur
qui a vécu
les moments essentiels
du changement
scolaire,
de la réforme
des "Decreti Delegati"
jusqu'aux "modules".**

Erich Avondet

Ancien Directeur de Circonscription et
Inspecteur technique chargé de fonctions

Depuis toujours le rôle fondamental du Directeur scolaire, dit aussi "didactique" ou de "circonscription", de la personne, enfin, chargée de diriger un certain nombre d'écoles, y compris - bien sûr - les enseignants et les élèves, a été celui d'assurer une action unitaire dans l'activité propre des écoles et d'exercer *"tutte le attribuzioni deferitegli da disposizioni speciali"* (R.D. 26.04.1928, n. 1297, art. 59).

Ce fait détermine non seulement une position centrale, mais aussi une sorte d'exposition en première ligne lorsqu'il y a des changements, surtout s'il s'agit de l'organisation scolaire.

Les changements qui, actuellement, transforment l'école dans une sorte de chantier ouvert en permanence, ont commencé, en réalité, après la grande vague "libertaire" de 1968, et pas toujours ils ont été le choix de l'autorité politique ou administrative. Est-ce qu'il y a encore quelqu'un qui se souvient de ces enseignants qui, en mépris de celles qu'étaient les règles, s'amusaient à remplir les bulletins scolaires des élèves de notes toutes égales pour tous, naturellement sur un niveau très haut pour avoir la solidarité des parents contre les réactions "rétrogrades" des Directeurs qui, eux, devaient respecter la loi?

Ce n'est qu'un exemple...

Mais le changement structurel le plus évident a été donné par les *"decreti delegati"*, qui ont représenté une réelle révolution dans l'école: et les premiers qui ont reçu cette véritable avalanche sur les épaules ont été les Directeurs. C'est normal. Comme c'est normal que, au début, ils aient dû s'occuper des nouveaux problèmes sans avoir d'indications précises et sans avoir des points de repère.

La "legge delega" n. 477 date du 30 juillet 1973, les cinq *"decreti delegati"* suivent avec la date du 31 mai 1974 (à remarquer: la première date tombe dans le plein de l'été, la deuxième à la fin de l'année scolaire, l'application se fait à partir de l'année scolaire suivante...).

Les changements prévus sont énormes: l'ensemble des enseignants se constitue en "Collège des enseignants"; au niveau des classes se forment les "Conseils d'interclasse", avec la participation, en nombre paritaire, des enseignants et des parents d'élèves, élus, ces derniers, par les autres parents; dans chaque Circonscription scolaire on doit élire un véritable conseil d'administration qui se nomme "Conseil de Circonscription", avec la présence, en nombre paritaire, d'enseignants et de parents d'élèves et la participation - obligatoire - du Directeur qui, tout en ne présidant pas l'assemblée (étant confiée, cette tâche,

à un parent d'élèves) a la responsabilité de "*la rappresentanza del Circolo*" (D.P.R. 31 maggio 1974, n. 417 - art. 3).

Les "*decreti delegati*" prévoyaient d'autres choses encore, mais je crois qu'il suffit ce qu'on vient de rappeler pour donner une idée de la transformation qui se préparait au niveau de l'organisation scolaire, des compétences spécifiques, de l'activité didactique et administrative.

Comme il est évident, la transformation ne se réalise pas d'un jour à l'autre: il faut la préparer et, avant encore, l'étudier. Cela a été la tâche des Directeurs en activité pendant ces années, qui n'ont pas été faciles. L'étude des nouvelles règles et la préparation des nouveaux modèles concernaient, avant tout, chaque Directeur personnellement, de façon directe et immédiate.

L'expérience acquise et la connaissance de la situation ne constituaient qu'une aide relative: le bouleversement des habitudes et, même, des règles était presque total.

Un grand travail d'information, de discussion, de persuasion, d'organisation était à faire vis-à-vis des enseignants, d'un côté, et des parents d'élèves, de l'autre côté.

La réforme - car il s'agissait d'une véritable réforme - devait être expliquée de la façon la plus claire possible, mais, en même temps, il y avait aussi tout un travail d'organisation à faire: les élections des différents organes collégiaux approchaient, l'activité de ces organes allait commencer, il y avait des indications - tout au moins en gros - à fournir, il y avait des modèles de travail à prévoir.

Tout au début, je l'ai dit, les indications précises, venant du Ministère ou de l'Assessorat, manquaient et les points

de repère n'existaient presque pas.

Ce fut dans ces conditions, et sous l'urgence de la nécessité, que quelque chose de très important se vérifia chez nous, comme, probablement, ailleurs: pour la première fois, de façon spontanée et sans aucune intervention "du haut", les Directeurs sentirent la nécessité d'effectuer un travail en commun de recherche et d'approfondissement des thèmes en discussion, en s'interrogeant, en se mettant en cause, en confrontant ses propres idées avec celles des autres, en proposant des solutions aux problèmes pratiques et concrets qui se posaient, dans la perspective de fixer des règles de conduite communes.

Les Directeurs de l'époque, actuellement tous retraités (ou décédés), ne peuvent certainement pas oublier la série infinie de réunions, de discussions, de propositions qui ont accompagné le début de la grande aventure des "*decreti delegati*": cette période a représenté pour tous un moment exceptionnel de leur engagement professionnel.

Les "*decreti delegati*" n'avaient pas prévu un organe collégial pour les Directeurs: de quelque façon cet organe - tout à fait informel - a été réalisé d'une manière spontanée et a constitué le premier moment d'une façon de travailler qui, par la suite, sous la coordination des Inspecteurs techniques qui sont succédés, a continué d'une façon positive.

La saison des grands et petits changements à l'école était donc commencée. Dans les années qui suivirent plusieurs événements contribuèrent à changer la mentalité, les habitudes, l'organisation du travail, les rapports à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Je me limiterai à en rappeler quelques uns, les plus significatifs avant la réalisation des

"modules" qui datent de 1988 et qui appartiennent déjà à la période de la décennie de "L'École Valdôtaine":

- l'accueil généralisé des enfants handicapés dans les classes "normales", qui bouleversa l'organisation des classes mêmes et mit en crise plus d'un enseignant;

- la présence des enseignants "de soutien" qui devaient augmenter la disponibilité de ressources au niveau des circonscriptions scolaires;

- la suppression des bulletins scolaires (ce qui priva certains enseignants du plaisir de les rédiger tous avec les mêmes notes) et l'introduction de la "fiche individuelle", demandant des observations systématiques et des appréciations sur chaque élève;

- l'application des nouveaux programmes demandant une nouvelle mentalité et de nouvelles perspectives sur le plan didactique.

Ces événements ont anticipé et préparé les changements qui se réalisèrent dans la décennie qui suivit, et dont il est question dans une autre partie de "L'École Valdôtaine": les changements actuels réalisés et prévus, en sont en quelque sorte la conséquence.

Toutes les nouveautés, passées et présentes, furent et sont, naturellement, l'objet des soins spéciaux des Directeurs qui, en premier et à cause de leur rôle, durent et doivent les étudier, les présenter, les expliquer, les évaluer en fonction de leur poids vis-à-vis de l'organisation de l'école.

Si j'ai beaucoup parlé de l'apport des Directeurs ce n'est nullement pour sous-estimer le travail, les préoccupations, les efforts et le dévouement des enseignants qui, en vérité, une fois lancée la nouveauté, ont dû et doivent la réaliser pratiquement à l'école: sans leur collaboration, rien - ou très peu - aurait pu se réaliser.